



Secours populaire revend les dons à une société

Par Kevia_38

Bonjour,

Aujourd'hui même j'ai pris connaissance du fait que depuis quelques mois le Secours Populaire de ma ville, auquel nous sommes des centaines à donner des vêtements pour les personnes qui en ont besoin, revend ces dons à une friperie qui les leur rachète pour une somme dérisoire (20 centimes du kilo) afin de les revendre.

J'aimerais savoir si cette pratique est légale, car si j'avais voulu que mes dons finissent entre les mains d'une société pour l'enrichir, j'aurais donné à une autre association.

Merci d'avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Les associations sont soumises à des contrôles et ne sont pas supposées s'enrichir.

Et vu le prix dérisoire, c'est peu probable... La friperie est par contre une entreprise commerciale qui peut faire légalement des bénéfices.

[url=https://www.vie-publique.fr/fiches/24083-les-associations-sont-elles-controlees]https://www.vie-publique.fr/fiches/24083-les-associations-sont-elles-controlees[/url]

Mais vous pouvez directement demander à l'association ses justifications.

Comme par exemple :

- La revente des vêtements sert à obtenir des liquidités, ce qui permet d'acheter ce qui leur manque, par exemple des aliments.
- Tous les vêtements donnés ne sont pas réutilisables.

Par Nihilscio

Bonjour,

L'information que vous avez reçue est probablement partielle.

Je doute que le Secours Populaire invite à des dons de vêtements sans les donner effectivement à des personnes pour qu'elle les portent. Probablement ne sont vendus qu'à une entreprise spécialisée dans le recyclage industriel que les vêtements ne pouvant plus être portés.

Par Kevia_38

Edit :

Avant tout merci pour vos réponses

Je suis allé vérifier (par moi même) et ai demandé aux bénévoles ce qu'il en est.

Les dons sont tous triés et ce qui ne peut être porté (trous, délavages, etc) est immédiatement écarté et donné à une société de recyclage.

La majorité des vêtements sont mis en "boutique" pour être vendu à des prix symboliques (20cent ne tee shirt, 1? le jean)

Ce sont les vêtements "en trop", soit parce qu'elles n'ont pas la place de stocker, soit parce qu'ils ne trouvent pas preneurs qui sont vendus à cette friperie.

En fait, avant cette nouvelle façon de faire, nous étions plusieurs bénévoles à récupérer les vêtement "en trop" et à les apporter à une ressourcerie qui a beaucoup plus de surface de vente pour les mettre à disposition des personnes dans le besoin.

Cette ressourcerie est dans le même esprit que le Secours Populaire, à prix dérisoires. Mais ne profite plus de ces dons. La "gérante" sur SP m'a confirmé qu'elles vendent pour avoir un peu plus d'argent dans la caisse. Ce que je comprend vu le travail qu'elles amassent bien entendu.

La friperie quand à elle (je suis allée sur place), fait une marge astronomique (3? le tee shirt, 8? le jeans) et je ne trouve pas normal qu'une société fasse des bénéfices sur le dos de dons. J'aimerais donc juste m'assurer que juridiquement le SP a le droit de faire ça et si tel est le cas, je ne trouve pas cela normal et irai donné ailleurs.

Par LaChaumerande

Bonjour

C'est toute une réflexion globale à mener.

Le Secours pop, pas plus que d'autres assos, n'a plus la logistique ni les espaces de stockage et préfère les dons en liquidités.

Les assos sont concurrencées par le fast fashion (tel qu'un site chinois que je ne citerai pas), beaucoup préfèrent acheter à bas prix des vêtements qu'ils ou elles ne porteront que rarement et oublieront dans des placards, donneront, revendront, voire dans le pire des cas jetteront dans une benne dédiée qui aboutiront dans un pays du Tiers monde (pardon, pays en voie de développement) quitte à provoquer des catastrophes écologiques. Taper sur votre moteur de recherche plage ghana vetements

La stratégie du Secours pop me paraît plutôt saine, revendre à très bas prix plutôt que de jeter ce qui ne se vendra pas.

J'ajoute qu'à titre personnel, j'achète et je donne beaucoup à une boutique de seconde main, une association de réinsertion professionnelle, c'est une alternative qui me convient, je pense n'être pas la seule.

Par Nihilscio

En effet, ce n'est pas forcément scandaleux. En vendant à prix dérisoire à une friperie, on remet dans le circuit économique non subventionné des biens ayant une valeur marchande : le personnel de la friperie reçoit un salaire sans dépendre d'aides sociales, paie un loyer pour un local soumis à la taxe foncière, verse de la TVA, les articles vendus sont à la portée de ménages aux ressources modestes, tout cela présentant une utilité sociale. C'est plutôt sain. Ce ne serait choquant que si l'exploitant de la friperie s'en mettait plein les poches ce qui n'est pas du tout évident. Le prix d'acquisition étant presque nul, la marge en pourcentage est forcément très élevée. Mais il faut raisonner en valeur absolue. Quelle est la marge minimale nécessaire au paiement des charges fixes ? Elle ne doit pas être très en-dessous de 3 ? pour un tee-shirt et 8 ? pour un jean.

Par Kevia_38

Merci pour vos réponses, et même si je comprend effectivement la démarche de réintégration de la marchandise dans le circuit, j'irai donner directement à la ressourcerie dorénavant.

Je préfère que mes dons profitent à des personnes qui ne peuvent pas se payer un jeans à 8?.

Pour ce qui est de la plage ghana, je suis tout à fait au courant de ce que l'occident fait aux pays du tiers monde. C'est d'ailleurs pour ça que j'ai décidé il y a de nombreuses années de vivre différemment.

Enfin, ce que j'aimerais vraiment savoir c'est si juridiquement une asso telle que le Secours Populaire a le droit de faire ça ou non.

Mais dans tous les cas, je vais dès à présent modifier mes habitudes de dons et aller directement à la Ressourcerie.

Par yapasdequoi

Pour vous répondre précisément :

Rien n'interdit à une association de revendre les dons qu'elle ne peut pas utiliser en nature. Ensuite elle doit justifier de l'utilisation des fonds obtenus, que ce soit via ces ventes ou via des dons en numéraire.

Vous avez la liberté de choisir à qui vous donnez.

Par Kevia_38

Merci pour cette réponse clair.

Je vous souhaite à tous une très bonne continuation.